

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN**

**Enquête publique relative à la révision de la Carte Communale de Baupte**

**Du lundi 22 Octobre 2018 au jeudi 22 Novembre 2018**

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision de la Carte Communale de Baupte.

Le siège de l'enquête est à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2, Le Haut-Dyck, Carentan, 50500 Carentan-les-Marais.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de la Carte Communale de Baupte révisée devra être approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et au vu de cette délibération, Monsieur le Préfet de la Manche décidera de l'approbation de celle-ci.

L'enquête se déroulera simultanément :

- au siège institutionnel de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
- à la mairie de Baupte.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public du lundi 22 Octobre 2018 au jeudi 22 Novembre 2018 dans les lieux indiqués aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés, à l'exception des jours fériés :

- Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2, le Haut-Dyck, Carentan, 50500 Carentan les Marais du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- à la mairie de Baupte, les lundis et vendredis de 9h à 11h30 et les mardis et jeudis de 14h à 17h.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet aux jours et heures définis ci-dessous :

- le lundi 22 Octobre 2018 de 9h à 11h à la mairie de Baupte
- le mardi 6 Novembre 2018 de 9h à 11h au siège administratif de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, à Carentan
- le jeudi 22 Novembre 2018 de 15h à 17h à la mairie de Baupte

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête publique aux lieux précités. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Révision de la Carte Communale de Baupte, Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2, Le Haut-Dyck, Carentan, 50500 Carentan les Marais

De plus, le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes rubrique « Développement du Territoire », page « Révision carte communale de Baupte ». Les observations du public peuvent être envoyées à l'adresse suivante mail suivante : [enquete.publique@ccbdc.fr](mailto:enquete.publique@ccbdc.fr)

L'évaluation environnementale fait partie intégrante du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est joint au dossier et peut être consulté dans les mêmes conditions sur le site de la MRAe Normandie, onglet « Avis rendus 2018 ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ainsi qu'à la mairie de Baupte.

Le service urbanisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se tient à la disposition du public pour fournir les informations sur ce dossier.